



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 29 novembre 2013

Communiqué de presse

Fixation des prix des produits pétroliers en Martinique au 1^{er} décembre 2013

Dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers, prévue par le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010, les critères observés en novembre 2013 aboutissent aux constats suivants :

- 1 – **Baisse du cours du pétrole brut (Brent) de - 2,9%**, liée à la baisse des tensions géopolitiques au Moyen-Orient,
- 2 – **Baisse du cours du butane de – 3,9%**,
- 3 – **Baisse du cours du super de – 2,3%**, liée au ralentissement de la croissance économique,
- 4 – **Baisse du cours du gazole de – 3,5%**, liée au même facteur.
- 4 – **Hausse du cours du dollar de + 0,8%**

Il résulte de la conjonction de ces éléments qu'en Martinique, à compter du **1^{er} décembre 2013 à zéro heure** :

1 - les prix maximum des carburants routiers sont fixés comme suit :

1. super sans plomb : **1,47 €/l** au lieu de 1,48€/l au mois de novembre 2013, **soit – 1ct / l**
2. gazole route : **1,24 €/l** au lieu de 1,26€/l au mois de novembre 2013, **soit - 2cts / l**

2 - le prix maximum de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 23,15€ au lieu de 23,31 € en novembre 2013 soit **une baisse de 0,16€**.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42/ audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1

A titre de comparaison entre la France métropolitaine et la Martinique, les prix moyens sur le mois de novembre 2013 des carburants sont les suivants :

	Novembre 2013	
	France métropolitaine	Martinique
Super sans plomb	1,47 €	1,48 €
Gazole	1,31 €	1,26 €

** Source UFIP (prix moyens constatés)*

L'observatoire des prix a été préalablement informé de ces évolutions.